



N° d'épreuve FFM _____ **275**
Moto-Club _____ **MOTO CLUB DES RICEYS**
N° d'affiliation _____ **C0768**
Date _____ **30/10/2022**
Lieu _____ **LES RICEYS**
Organisateur technique - **MC RICEYS**
E-mail _____ **mcriceys@gmail.com**
Téléphone _____ **0680875085**

ENDURANCE TT

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ----- **Grados Jean Rémi** Licence : **265857**
Président du Jury ou Arbitre* ----- **Puissant Julien** Licence : **279166**
Membre du Jury ----- **Demetz Vincent** Licence : **283316**
Membre du Jury ----- **Perret Christophe** Licence : **174186**
Commissaire technique responsable ---- **Hartz Sébastien** Licence : ~~**321927**~~
Responsable du chronométrage ----- **LMGE** Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
SOLO	15		125 à 450 et plus	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage 1 pilote - 3heures
DUO	15		125 à 450 et plus	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage 2 pilotes - 5heures
DUO ESPOIR	13	15	MAX 125	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage 2 pilotes - 3 heures
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage

Engagement :

Site internet ----

Contact -----

Téléphone ----- **0680875085**

E-mail -- **mcriceys@gmail.com**

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non

Tarif : **LMGE**

Caution : **LMGE**

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical Dr AMRANE Karim

Nombre de secouristes **8**

Hôpital le plus proche **Châtillon sur Seine**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **30**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **cul brulé**

Adresse **LES RICEYS**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **6 km**

Largeur minimum de la piste **5 m**

Nombre d'OCP* **12**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto : 180
(30 pilotes par kilomètre)

Capacité Quad : 0
(30 pilotes par kilomètre)



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : **12 aout 2022**


Visa de la Ligue

Date : **30/08/2022**

O. JACQUES
LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Régionale des Sports
13, Rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.68

Visa de la FFM

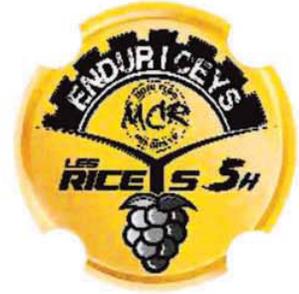
Date : **28/09/2022**

Numéro : **22/0839**





MOTO CLUB DES RICEYS



REGLEMENT DE COURSE DE L'ENDURICEYS 2022

La manifestation

EnduRiceys est une endurance de moto le **30 octobre 2022**

Point GPS 47,987991 / 4,412858

L'endurance moto

Endurance de 05 heures par équipage de deux pilotes avec une ou deux motos.

Endurance de 03 heures pour un pilote solo et pour un équipage duo espoir.

Le départ en ligne se fera à partir de 10h00 pour une arrivée à 15h00.

Le circuit d'une longueur de 6,5 kms sera situé en intégralité sur la commune des Riceys, au lieu-dit « Cul Brûlé ».

Les spectateurs

Entre 500 et 1000 visiteurs sur la journée suivant la météo. Ils auront un accès à un parking gratuit situé sur et en face du terrain qui sera matérialisé par des pancartes et banderoles.

Différentes zones ouvertes au public seront accessibles près du départ.

Le programme du week-end

Samedi

16 à 19h : Contrôles administratifs et techniques

Dimanche

06h30 à 08h00 : Contrôles administratifs et techniques

08h30 à 09h00 : Tour de reconnaissance

09h30 : Mise en grille

10h00 : Départ des solos et duos

13h00 : Arrivée des solos et duos espoirs

15h00 : Arrivée des duos

16h30 : Remise des prix

REGLEMENT PARTICULIER

Définition

Le Moto Club des Riceys organise une épreuve d'endurance tout terrain le **30 octobre 2022** sur un terrain situé sur la commune des Riceys.

Circuit

La ligne de départ fait 150 mètres de long sur une largeur de 25 mètres.

Le circuit est de type endurance TT, une partie prairie, une partie boisée et une partie franchissement.

Il a une longueur de 6,5 kms et une largeur de 3 à 10m.

Pilotes admis

Tous les pilotes âgés de plus de 15 ans titulaires d'une licence délivrée par la FFM dans le respect des RTS ENDURANCE TT.

Sauf catégorie « duo espoir 3h », 13 ans, avec un temps total de relais d'1h30 maximum par pilote.

*Si l'un des deux pilotes espoir est hors course le pilote restant ne doit pas dépasser les 2h maximum de roulage dans la journée avec une pause de 45 min après 1h30. Il pourra reprendre le guidon pendant 30 minutes après sa pause pour arriver à ses 2h.
Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.*

Catégories

E1 / E2 / E3 / Féminine / Junior / Espoir / Vétéran / Super vétéran

Inscriptions et Engagement

Les inscriptions se feront en ligne sur le site <https://inscriptions.liguemotograndest.fr/>

Les droits d'engagement sont fixés à 55 € (65€ hors ligue) pour les solos et 110€ (120€ hors ligue) pour les duos.

La clôture des engagements est fixé au **15 octobre 2022**.

Après cette date, aucun engagement ne sera remboursé sans présentation d'un certificat médical.

Numéros de course

Les numéros de courses seront attribués par l'équipe organisatrice du Moto Club des Riceys, par ordre d'arrivée des engagements. Les plaques autocollantes sont fournies par le club et vous seront données lors de vos vérifications administratives.

Chronométrage

ETERNYTIME est chargé du chronométrage qui s'effectuera par « transpondeurs »

Le compteur est une étiquette collée sur le casque et la moto donc aucune caution n'est demandée puisqu'il n'y a pas de restitution de matériel.

Durée de l'épreuve

5h00 pour les duos, 3h00 pour les solos et duos espoirs.

Vérfications administratives

Le samedi de 16h00 à 19h00 et le dimanche de 06h30 à 08h00.

Le pilote devra se présenter avec :

- sa licence NCO ou NJ3C et une autorisation parentale pour les pilotes mineurs.

ou

- sa licence LJA (une épreuve),

- un certificat médical de moins de 6 mois

- la demande de licence « une manifestation » complétée et validée impérativement sur le site www.ffmoto.org/journée-licence

Présentation de l'extincteur obligatoire.

Vérfications techniques

Le pilote devra se présenter au contrôle technique avec son casque homologué obligatoire (étiquette ECE02205) ainsi qu'un gilet intégral homologué EN 14021 ou EN 1621-1 ou EN 1621-2.

Il est interdit de jeter les tear-off dans la nature. Il est recommandé d'utiliser des roll-off.

Les motos doivent être conformes au règlement technique d'endurance moto sans oublier :

La moto devra être présentée avec les plaques numéros fournies par le Moto Club des Riceys,

Le bruit ne devra pas excéder 112 décibels maxi.

Coupe circuit obligatoire.

Protection de guidon type mousse et protection de pignon de sortie de boîte.

Les béquilles sont interdites et devront être démontées,

Protéger les phares pour les plaques d'enduro.

Toute machine ou équipement non conforme, empêchera le départ du pilote et le droit d'engagement ne sera pas remboursé.

Équipement

Les Pilotes devront être équipés d'un casque et gilet homologués, bottes, gants, et maillot manches longues.

Environnement

Pour le respect de l'environnement, il est interdit de jeter les détritrus sur place. Les pilotes et accompagnants sont priés de ramener leur déchets.

Les tapis environnementaux sont obligatoires au parc coureur et au stand.

Essais

Des essais libres obligatoires seront organisés à 08h30 et ne seront ouverts qu'aux machines ayant été acceptées au contrôle technique.

Chaque pilote devra parcourir au minimum un tour de reconnaissance afin d'y vérifier le bon fonctionnement des transpondeurs. Sans cela, la participation à la course sera refusée et le droit d'engagement ne sera pas remboursé.

Départ

Les machines devront être mises en place 30 minutes avant le départ aux emplacements prévus. Les pilotes seront en ligne par vagues de 25 motos.

Ravitaillement

Un emplacement de 9m de long sur 3m de large sera réservé à chaque équipe (fourgon + tonnelle).

Chaque équipe devra être en possession d'un extincteur à poudre en état de marche. Le carburant devra être stocké dans des récipients prévus à cet effet.

Les ravitaillement et interventions mécaniques ne pourront se faire uniquement SUR UN TAPIS ENVIRONNEMENTAL ABSORBANT ET ETANCHE.

LE MOTEUR DEVRA ETRE ARRETE SOUS PEINE D'EXCLUSION.

IL EST INTERDIT DE FUMER DANS LES STANDS.

Les officiels seront particulièrement attentifs et stricts sur ces points.

ATTENTION : Chaque pilote aura l'obligation de faire au moins 2 arrêts aux stands pendant la course.

Réparations

Seuls le cadre et le bas moteur ne pourront être changés. Les réparations devront être effectuées aux stands. En dehors des stands, les pilotes devront faire eux-même leur mécanique en veillant à ne pas provoquer de gêne ou de danger pour les autres concurrents. Toute intervention extérieure est interdite en dehors des stands.

Fin de course

Une fois le temps de la durée réglementaire de la catégorie en compétition écoulé, la course sera considérée comme terminée et l'abaissement du drapeau à damier se fera sur le premier classé.

Récompenses

Un trophée aux vainqueurs du classement « scratch ». Une coupe aux 3 premiers de chaque catégorie.

Parc coureurs

L'utilisation d'une mini-moto ou tout engin à moteur est interdite dans l'enceinte du parc et des accès publics, sous peine de sanction.

Tout pilote est responsable de ses accompagnants sur le circuit et ses abords, avant, pendant et après la course.

Les sanctions prises à l'encontre d'un accompagnateur pour non-respect des règles édictées seront appliquées à l'équipage de celui-ci.

Il est interdit de laver les motos dans le parc coureurs.

Tout pilote ne respectant pas le règlement se verra infliger une amende de 20 €.

Le bruit ne sera pas admis après 23h00 le soir et avant 06h00 le matin.

Le carburant devra être stocké dans les récipients prévus à cet effet.

Un extincteur dans chaque stand coureur est obligatoire.

Sanctions

- Machine non conforme : Départ refusé
- Essai non effectué : Départ refusé

Vitesse excessive dans les stands

- 1ère infraction : Avertissement
- 2ème infraction : Exclusion

Ravitaillement moteur en marche ou hors du tapis environnemental

- 1ère infraction : 1 tour de pénalité
- 2ème infraction : Exclusion

Non-respect du signal d'un commissaire

- 1ère infraction : 1 tour de pénalité
- 2ème infraction : Exclusion

- Ravitaillement en dehors des stands : Exclusion
- Réparation contraire au règlement : Exclusion
 - Couper le balisage ou sortir volontairement du tracé ou du circuit : Exclusion
 -

Sécurité

Un médecin et des secouristes en nombre suffisant, 2 véhicules ambulances, 1 poste de soins, une zone hélicoptère, des commissaires fixes avec extincteurs, commissaires roulants, etc...

Assurance

Conforme à la législation en vigueur
Couverture des risques AVIVA Leujeune Bar Sur Seine

Officiels voir règlement particulier

LE MOTO CLUB SE RESERVE LE DROIT DE MODIFIER LES HORAIRES EN CAS D'INTEMPERIES OU CAS DE FORCE MAJEURE.

